

Professionnalisation Aides à l'emploi

Appel à projet

Projet Sportif Territorial



Région Centre-Val de Loire



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



CENTRE-VAL DE LOIRE



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

PROFESSIONNALISATION

CONTEXTE

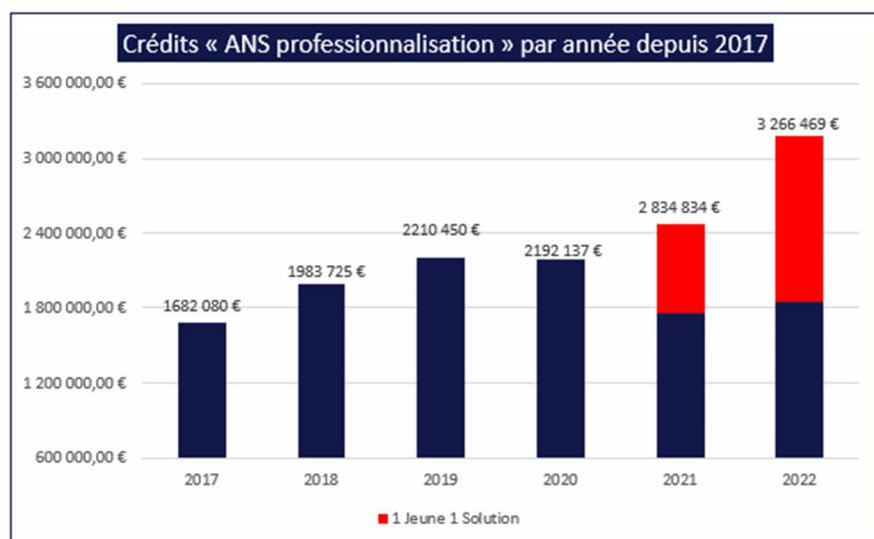
En 2023, le montant des crédits de paiement de la part territoriale liée à l'emploi est renforcé et s'élève à **48.08M€**, dont **1,58M€** de reliquat du plan France Relance.

Pour la région Centre-Val de Loire, le montant des crédits s'élève à **2 197 839 €** répartis entre différentes enveloppes distinctes comme suit :

- ⇒ 1 662 239 € pour soutenir **les aides pluriannuelles des emplois en cours, les « poursuites »** ;
- ⇒ 182 000 € pour soutenir **les ESQ (emplois sportifs qualifiés) en cours et renouvellements** ;
- ⇒ 178 000 € pour soutenir **des pérennisations d'emplois** ;
- ⇒ 175 600 € pour soutenir **des aides ponctuelles à l'emploi**.

Seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis en 2023 (liste non exhaustive) :

- ⇒ La **réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive** (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ...] en territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- ⇒ Le développement de la **pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles** ;
- ⇒ Le développement des activités physiques et sportives **accessibles aux personnes en situation de handicap** ;
- ⇒ L'accompagnement des **politiques d'accueil de scolaires** ;
- ⇒ La promotion du **sport-santé et du sport en entreprise** ;
- ⇒ La prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et le développement du « savoir rouler à vélo » ;
- ⇒ La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.



Une hausse de l'enveloppe financière annuelle « ANS professionnalisation » de 89% entre 2017 et 2022.

Cette hausse est significative en 2021 et 2022 due aux aides « exceptionnelles » du Plan de relance « 1 jeune 1 solution ».

En 2021, 146 aides ANS emplois dont 73 créations et 73 IJIS.

En 2022, 99 aides pluriannuelles ANS emplois soit 54 aides ANS créations et 45 ANS consolidations.

Eu égard à ce constat depuis 2017 et au regard de l'enveloppe financière disponible, en 2023, les aides pluriannuelles **seront dédiées uniquement aux pérennisations d'emplois existants au sein du mouvement sportif.**

Les emplois devront s'inscrire totalement dans le cadre des priorités de l'Agence nationale du sport cités ci-dessus.

EMPLOI ANS « CONSOLIDATION »

Ce dispositif est destiné à favoriser la pérennisation d'emplois qualifiés en CDI, et de manière prioritaire des postes :

- ⇒ à temps complet en priorité (possibilité de temps partiel – minimum ½ ETP),
- ⇒ pour des associations sportives ne bénéficiant pas d'une aide ANS EMPLOI (en cours) – cas particulier des associations omnisports (étudié par section sportive),
- ⇒ sur des missions techniques, pédagogiques ou de développement,
- ⇒ sur des territoires prioritaires : QPV - ZRR - bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR - CRTE volet ruralité.

En 2023, le financement EMPLOI ANS « consolidation » correspond, pour un temps plein, à **une aide de 18 000€ sur 3 années** soit 6 000€ par année civile.

Année 2023 : 6 000€	Année 2024 : 6 000€	Année 2025 : 6 000€
---------------------	---------------------	---------------------

AIDES PONCTUELLES A L'EMPLOI

En 2023, il est possible d'attribuer **des aides ponctuelles à l'emploi** pour une année soit 12 mois et par emploi.

Une partie de l'enveloppe doit être réservée à des postes pour des jeunes âgés de moins de 30 ans (plan 1 jeune 1 solution).

Pour ce dispositif, il est possible de proposer des contrats en CDI ou CDD de 12 mois minimum (possibilité de temps partiel). Cette aide n'est pas cumulable avec les aides à l'apprentissage.

- ⇒ à temps complet en priorité (possibilité de temps partiel – minimum ½ ETP),
- ⇒ sur des **missions techniques, pédagogiques ou de développement**,
- ⇒ sur des **territoires prioritaires** : Quartiers de la politique de la ville (QPV) - Zones de revitalisation rurale (ZRR) - Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR – CRTE avec volet ruralité.

L'aide forfaitaire en 2023 est de 6 000 € sur une année (pour un temps plein)
--

MODALITÉS DE DÉPÔT

Pour pouvoir être éligible à une subvention ANS EMPLOI, **les porteurs de projet devront obligatoirement prendre contact avec leur service de l'Etat de proximité (DRAJES ou SDJES – voir contacts ci-dessous).**

Les demandes devront être déposées à **partir du Jeudi 2 mars 2023** sur le site internet : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> **code compte asso : 188.**

Auprès du service de l'Etat instructeur (DRAJES Centre-Val de Loire), **jusqu'au mardi 11 avril 2023.**

DOCUMENTS A FOURNIR

Les documents complémentaires à fournir obligatoirement pour le dépôt du dossier sont :

- ⇒ La fiche « ANS EMPLOI » fournie par le service de l'Etat lors de l'entretien obligatoire,
- ⇒ Le contrat de travail et la copie de la carte professionnelle (si la personne est recrutée)
- ⇒ Les comptes de résultats et les bilans des années N-1 et N-2.

Tous les porteurs de projets ayant perçus une subvention en 2021 doivent impérativement compléter le document [CERFA « compte rendu financier de subvention »](#) avant le 30 juin 2023.

Pour les aides EMPLOI ANS, l'attribution de la subvention sera assujettie à la signature d'une convention pluriannuelle de financement.

5 CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

Coordination régionale : Yassire BAKHALLOU – yassire.bakhallou@ac-orleans-tours.fr 06.30.07.53.33

<p><u>Cher (18)</u> <i>SDJES du Cher</i> Bertrand JAIGU Tél : 02 38 79 45 27 bertrand.jaigu@ac-orleans-tours.fr sdjes18@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Eure-et-Loir (28)</u> <i>SDJES d'Eure-et-Loir</i> Nathalie HABERT Tél : 06 03 73 00 34 nathalie.habert1@ac-orleans-tours.fr ans28@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Indre (36)</u> <i>SDJES de l'Indre</i> Marie Hélène GUY Tél : 02 36 27 61 12 marie-helene.guy@ac-orleans-tours.fr</p>
<p><u>Indre-et-Loire (37)</u> <i>SDJES d'Indre-et-Loire</i> André BAHON Tél : 02 36 47 72 77 andre.bahon@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Loir-et-Cher (41)</u> <i>SDJES du Loir-et-Cher</i> Carole GORE Tél : 02 36 47 72 85 carole.gore@ac-orleans-tours.fr ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Loiret (45)</u> <i>DRAJES Centre-Val de Loire</i> Maxence LEON-LEVERD Tél : 02 36 47 72 04 Maxence.Leon-Leverd@ac-orleans-tours.fr</p>